

# Das Gerichtshaus zu Burgau

Autor(en): **Schlatter, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **1 (1905-1906)**

Heft [0]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170131>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## BUT DE LA LIGUE

LA conservation de la Suisse pittoresque correspond, pour le pays, à un intérêt général et supérieur, car une grande partie de sa richesse est tirée de ses avantages naturels.

Nous avons pu comparer à une prostitution l'exploitation des beautés d'une contrée spécialement privilégiée.

On a commencé par utiliser, aujourd'hui on déshonore avec un cynisme chaque jour accru.

Il n'est pas besoin d'une culture bien étendue pour comprendre que les monuments anciens, les travaux d'art de tous genres, les arbres séculaires, les beaux paysages à l'état de nature sont, par ce qu'ils suggèrent, plus doux à contempler que les usines, les poteaux, et les chemins de fer.

Que, si ceux-ci sont nécessaires, ceux-là le sont tout autant.

Ce n'est pas spécialement une idée d'artiste que nous énonçons, mais on est toujours « artiste » au moment où l'on ressent profondément l'impression provoquée par une belle chose, un beau spectacle, quand même on ne peut traduire cette impression.

Et ce genre d'émotion est nécessaire à l'homme, tout autant que ce que l'on considère, dans son existence quotidienne, comme indispensable. C'est le pain de son âme. Par là, il élève ses aspirations, se dégage de l'étouffement du terre à terre, se repose et s'assainit. Nous aurons mainte occasion de démontrer les côtés psychologiques et moraux de la cause que nous défendons.

Notre prétention ne va pas à l'encontre d'un progrès qui a des droits. Nous nous bornons à ne pas lui reconnaître celui de tout dévaster.

On peut faire ce qu'on veut dans une plaine inculte et sauvage; dans un pays comme la Suisse, le respect s'impose, et le progrès qu'il faut accepter, doit mettre plus de pudeur dans ses manifestations.

Nous ne voulons pas entreprendre une lutte chimérique; le bon sens reste avec nous, et tout ce que le pays compte d'intelligence et de cœur nous soutiendra, quand chacun aura bien compris nos intentions.

Ce que nous voulons c'est l'entente par la persuasion, ce sont les concessions raisonnables, en admettant qu'il n'y a pas au monde que l'argent.

Le commerce, l'industrie, ces forces reconnues d'un Etat ne doivent pas voir dans le culte de l'art et de la beauté, dans l'esthétique, qui peut s'étendre à tout, des ennemis, mais des puissances égales, des facteurs de renommée et de prospérité.

Tâchons donc d'amener la concordance du beau avec l'utile, qui soit *vraiment utile*.

Et nous insistons sur le « *vraiment utile* », car on pourrait démontrer que tout ce qui a été sacrifié au nom du progrès, ne l'a pas toujours été à profit; le raisonnement

ne préside pas d'ordinaire aux massacres, et nos efforts doivent tendre à ramener les esprits égarés par la cupidité à une plus juste appréciation de ce qu'on peut faire, et de ce qui doit être à tout prix évité. Si le mouvement qui commence aujourd'hui et se dessine très fermement à son début, ne se produisait pas; si la réaction qui s'annonce ne se précisait pas, vigoureuse et définitive, la Suisse ne tarderait pas à se repentir amèrement des plus déplorables erreurs. Le jour où l'on ne pourrait plus montrer aux touristes *que la place de ce qui était*, nous assisterions à l'aveu flagrant d'une incontestable déchéance.

Ce n'est pas impunément qu'on insulte à la nature éternelle, à l'art consolateur; qu'on ampute les traditions, qu'on renie les coutumes en refoulant l'âme antique; un pays ne peut sortir de cette triste besogne que moralement dégradé.

Et, tous les jours, sont plus nombreux ceux qui le sentent. Notre but, bien défini, est donc:

D'inspirer et de répandre le respect des beautés naturelles et artistiques du pays en nous aidant de conférences, d'expositions éducatives, et de notre revue.

De demander aux constructeurs et spéculateurs de tous genres, d'envisager, à côté de leurs intérêts que nous respectons, les concessions que la nature ou l'esthétique urbaine exigent, pour atténuer les déprédations. De nous opposer au vandalisme inutile dans tous les domaines.

De ranimer l'ancien souffle d'art qui faisait presque de chaque paysan un artiste, afin de conserver le caractère vraiement national à tout ce qui n'a pas encore été atteint.

Enfin notre objectif principal est l'obtention d'une loi protectrice.

Ces projets ont devant eux l'avenir.

Tous ceux qui se joindront à nos efforts peuvent être persuadés qu'ils collaboreront à une œuvre à la fois patriotique et morale.

*Marg. Burnat-Provins.*

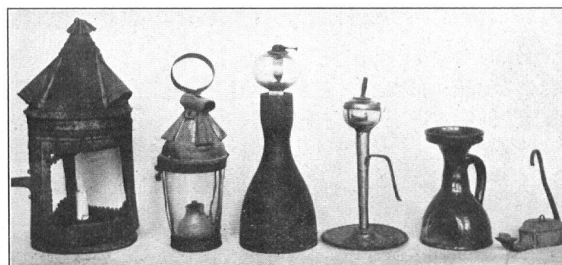
## DAS GERICHTSHAUS ZU BURG AU

In Burgau, das östlich von Flawil ganz versteckt in einem Seitentälchen der Glatt liegt, steht noch heute das alte Gerichtshaus, in dem bis zum Untergang der Herrschaft der Aebte von St. Gallen Recht gesprochen wurde. Das Haus ist ein ganz eigenartiges Gebäude. An die gegen die Dorfstrasse gerichtete Rückseite eines in Blockbau 1632 errichteten bäuerlichen Wohnhauses wurde 1639 auf mächtigen eichenen Pfosten und Unterzügen das eigentliche Gerichtshaus angebaut in sauberem, ausgemauertem und in der ursprünglichen Bemalung selten gut erhaltenem Riegelwerk.

Die Gefahr der Modernisierung droht auch diesem fast ganz unbekanntem aber hervorragend schönen und charakteristischen Denkmal ostschweizerischer Bauweise. Es sollten daher Mittel gefunden werden, das Gebäude in seiner Eigenart zu erhalten.

*Sal. Schlatter.*

1. Wagenlaterne mit Messingverzierungen und Hornscheiben. —————
2. „Meiellaterne“ mit Oellicht. —————
3. Oel-„Tägel“ mit Holzkegel und Glasbirne. —————
4. Oel-„Tägel“ wie 3 in Metallarmierung. —————
5. „Ampelstock“ aus grünligiertem Ton. —————
6. Oelfunsel in Form der römischen Lampe. —————



1                      2                      3                      4                      5                      6  
BÄURISCHE BELEUCHTUNGSKÖRPER AUS DEM AARGAU  
UND DEM BERNERLAND. XVII. BIS XIX. JAHRHUNDERT  
DIFFÉRENTES FORMES DE PORTE-LUMIÈRE CHEZ LES  
PAYSANS AUX CANTONS D'ARGOVIE ET DE BERNE. —————

Aus einer Sammlung volkstümlicher Erzeugnisse von *Ernst Bandi* in Aarau. —————

- 1° Lanterne de chariot, en cuivre jaune et corne. —————
- 2° Lanterne à huile. —————
- 3° Lanterne à huile montée sur bois. —————
- 4° Lampe à huile, montée en chandelle. —————
- 5° Porte-lampe en terre-cuite de couleur verte. —————
- 6° Lampe à huile en forme de la lampe romaine. —————

De la collection ethnographique de Mr. *E. Bandi* à Aarau. —————